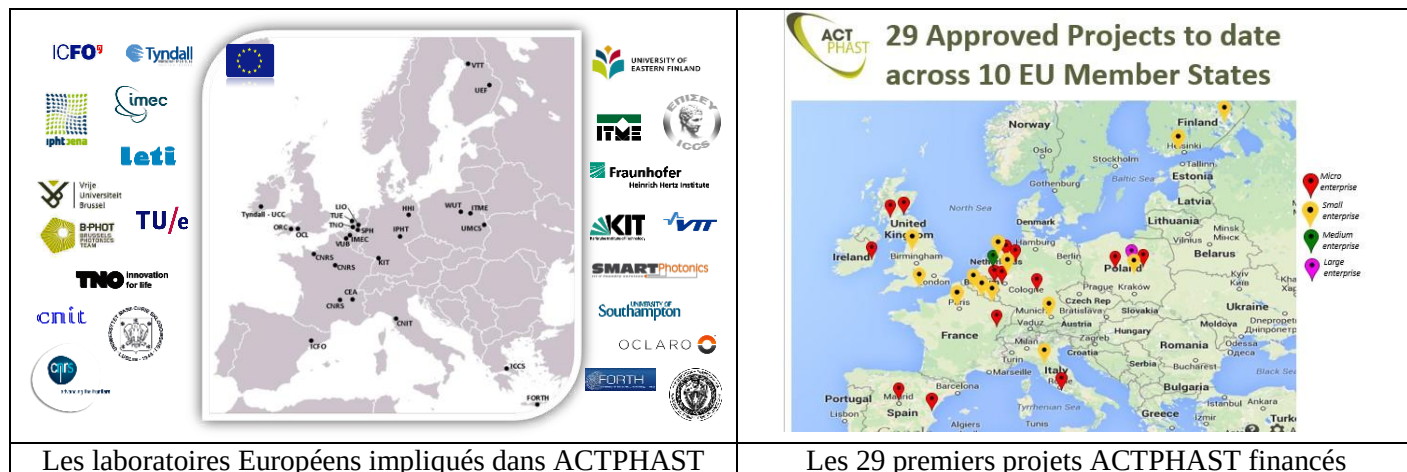


Le projet Européen ACTPHAST : Financer l'innovation en optique photonique au service des entreprises

Qu'est ce que le projet européen ACTPHAST ?

Il s'agit d'un projet européen d'un genre nouveau, qui a démarré en Janvier 2014 : le projet ACTPHAST (« Access Center for Photonics innovation Solutions and Technology Support»). Le but du projet est de proposer gratuitement pour les PME européennes (et à un coût réduit pour les grandes entreprises) les services en recherche et développement de 23 laboratoires répartis dans toute l'Europe.



Les entreprises (du domaine de la photonique ou d'un autre domaine) et plus particulièrement les PME, peuvent faire appel à ces laboratoires pour réaliser des études (incluant ou non des réalisations expérimentales), dans tous les domaines de l'optique et de la photonique (Solaire, Eclairage, Télécommunication, Laser, Métrologie, Imagerie ...). Notons que plusieurs laboratoires disposent de moyens importants, pour mettre en œuvre des technologies de pointe à base de fibres optiques, d'optoélectronique organique, de microsystèmes, de photonique intégrée sur Silicium ou sur InP.

Bilan presque trois ans après le démarrage du projet

Avec 148 projets soumis, ACTPHAST a atteint plusieurs de ses objectifs depuis son démarrage. Les projets concernent une grande majorité de PME dont 55 % ne sont pas issus elle-même du domaine de l'optique photonique, mais de d'autres domaines comme la santé, l'agroalimentaire, l'automobile, l'énergie etc.

Une quinzaine d'entreprises françaises ont soumis des projets à ACTPHAST ce qui place la France dans la moyenne des grands pays Européens.

Les critères de sélections des projets sont : 1/ la pertinence des sujets, 2/ les perspectives de développement pour l'entreprise que ces projets devraient générer, 3/ l'implication de l'entreprise dans le projet.

ACTPHAST : comment ça marche ?

Les entreprises intéressées peuvent contacter le projet via le site web <http://www.actphast.eu/> ou directement avec le correspondant du projet ACTPHAST pour la France : Raphaël Clerc (raphael.clerc@institutoptique.fr).

Une fois informée suite à la première prise de contact, l'équipe de coordination technique (Technical Coordination Team, TCT) enverra un expert rencontrer l'entreprise. Celui-ci rédigera ensuite une proposition de projet, qui sera enfin examinée par le TCT. Inutile de connaître à priori le laboratoire partenaire avant de contacter ACTPHAST : l'équipe en charge du projet se chargera de mettre en contact l'entreprise avec le ou (les bons) partenaire(s).